



SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DE L'IMMOBILIER MINISTERIEL
BUREAU DE L'IMMOBILIER JUDICIAIRE PARISIEN
ET DE L'ADMINISTRATION CENTRALE

Dossier suivi par
Mme PEROCHEAU Elisa – Cheffe de Projet
Tél : 06 18 10 98 74

Remise en état du système de protection foudre
existant au Palais de Justice de Paris

CAHIER DES CHARGES POUR UNE FAISABILITE/DIAGNOSTIC

Table des matières

1.	Contexte et localisation	3
1.1	Présentation et informations générales	3
1.2	Localisation.....	4
1.3	Présentation de l'opération.....	5
2.	Les objectifs et enjeux	5
3.	Planning.....	6

1. Contexte et localisation

1.1 Présentation et informations générales

Le site judiciaire de l'Île de la Cité représente un ensemble immobilier d'une surface d'environ 130 000 m², composé de 2 enceintes séparées par le boulevard du palais :

- **Le Palais de Justice (115 000 m²), classé monument historique, est constitué de plusieurs bâtiments construits à des époques différentes et reliés entre eux par des sous-sols, des cours intérieures au rez-de-chaussée et des galeries au 1er étage, bordé par le Boulevard du Palais, le Quai de l'Horloge, le Quai des Orfèvres et la Rue de Harlay ;**
- Le Tribunal de Commerce (15 000 m²), édifié de 1860 à 1865 et inscrit au titre des Monuments Historique depuis octobre 2018, est constitué d'un seul bâtiment, dont l'entrée principale est située au 1 quai de la Corse ; le bâtiment est constitué de 6 niveaux comprenant 1 niveau de sous-sol, le rez-de-chaussée, 1 entresol et 3 étages et est bordé par le Boulevard du Palais, le Quai de Corse, la Place Lépine et la Rue de Lutèce.

La mission, objet du présent marché, concerne le Palais de Justice de Paris.

Le Palais de Justice de Paris est situé sur l'Île de la Cité, dans le 1er arrondissement de Paris, dont il occupe environ un cinquième de la superficie entre le quai de l'Horloge, le quai des Orfèvres, le boulevard du Palais et la rue de Harlay. Classé en totalité au titre des Monuments Historiques sur la liste de 1862, et inscrit sur la liste des domaines nationaux en 2021, il est l'un des principaux monuments parisiens, et l'un des rares, qui conserve une fonction proche de celle pour laquelle il a été construit à l'origine. Cet îlot urbain est découpé en 6 sous-ensembles bâtimentaires.

Le monument est occupé par des établissements relevant de trois ministères différents :

Ministère de la Justice

L'essentiel de la surface du palais, environ 80%, est affectée au ministère de la Justice. Depuis le départ du TGI en 2018, sont conservées sur le site :

- la cour d'Appel de Paris,
- la cour d'Assises,
- la cour de Cassation,
- la souricière (détention temporaire pour les audiences),
- des espaces de bureaux.

Le départ du tribunal de grande instance a libéré de nombreux espaces, notamment des salles d'audience modernes situées dans les étages hauts du monument. Les surfaces libérées seront réutilisées en surfaces tertiaires.

Ministère de la Culture - établissement public du Centre des Monuments Nationaux.

Les établissements du ministère de la culture représentent environ 10% de la surface du palais. Ils comprennent :

- la Conciergerie,
- la Sainte-Chapelle,
- des espaces de bureaux.

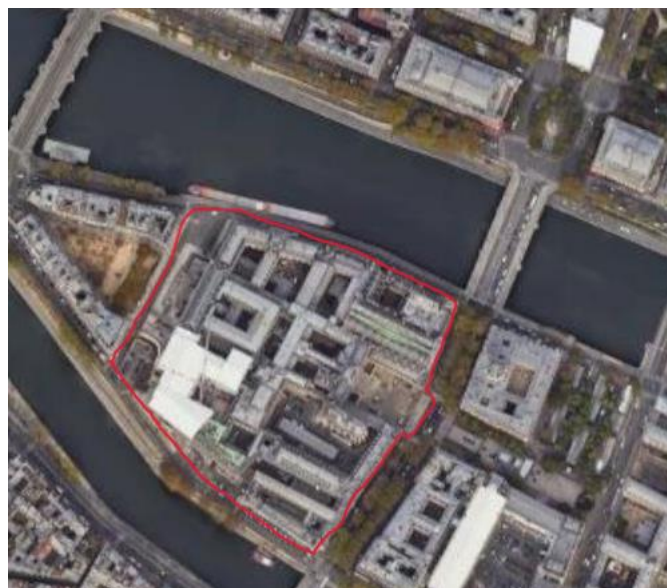
Ces deux établissements seront réunis dans un circuit unique autour de la cour du Mai, dont les études sont en cours de réalisation.

Ministère de l'Intérieur

Les services du ministère de l'Intérieur occupent environ 10% des surfaces du palais.

La Commission de Sécurité a classé le Palais de Justice en groupement **d'établissement recevant du public de 1ère catégorie de type W** avec activités annexes de types L, N, S, T, V, et Y.

1.2 Localisation



Site du Palais de Justice

1.3 Présentation de l'opération

Les données générales

En France, tout système de protection foudre existant (paratonnerres, parafofoudres, mises à la terre et autres composants) doit être vérifié afin de s'assurer de sa conformité au regard du risque foudre.

L'arrêté du 04 octobre 2010 modifié relatif aux industries classées ICPE, et l'arrêté ERP du 19 novembre 2001, obligent à ce que les systèmes de protection foudre soient vérifiés annuellement et une vérification complète tous les deux ans.

Le Palais de Justice de Paris a un système de protection foudre existant qui doit faire l'objet d'une vérification pour s'assurer que les installations présentes répondent aux exigences réglementaires et sont en conformité avec les normes en vigueur.



2. Les objectifs et enjeux

Les objectifs et enjeux portent sur la vérification des protections présentes sur le Palais de Justice de Paris contre la foudre afin de garantir leur efficacité en contrôlant les éléments suivants :

- Leur conformité réglementaire ;
- Leurs caractéristiques techniques ;
- Leur bonne mise en œuvre ;
- Leur état de conservation dans le temps ;

- Rédiger un programme détaillé permettant la consultation d'un maître d'œuvre ;
- (Liste non exhaustive).

Des étapes clés, également non exhaustives sont à suivre :

- Analyse du Risque Foudre (ARF) : évaluation des risques et détermination des besoins de protection.
- Etude technique foudre (ETF) : détermination des dispositifs de protection et mesures de prévention.
- Vérification initiale : assurer la conformité des installations de protection foudre.

3. Planning

N°	Nom de la tâche	2026																	
		2025					Tri 1, 2026			Tri 2, 2026			Tri 3, 2026			Tri 4, 2026			
		Aoû	Sep	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar	Avr	Mai	Jui	Jul	Aoû	Sep	Oct	Nov		
1	Programme pour une faisabilité / diagnostic: conformité foudre	Programme pour une faisabilité / diagnostic: conformité foudre																	
2	Bureau d'études	Bureau d'études																	
3	Rédaction marché	Rédaction marché																	
4	Consultation	Consultation																	
5	Cloture consultation	Cloture consultation																	
6	Notification	Notification																	
7	Réalisation du programme	Réalisation du programme																	
8	Présentation programme	Présentation programme																	

10/03 — 07/09

10/03 — 07/09

10/03 — 03/04

21/04 — 25/05

25/05 — 25/05

30/06 — 03/07

03/07 — 04/09

07/09